

Bulletin Communal 2022 HOCHSTETT



Sommaire



1	Sommaire
2	Le Mot du Maire
3	Les Vœux de la CEA et une démarche pour bien vieillir
4	Les Vœux du Député
5	La CAH
6	Le PLUi
7	Les décisions du Conseil Municipal
8	Le recensement 2022 et les élections 2022
9/10	Investissements et Travaux 2022
11/12	Le Fleurissement de la commune
13	Le Personnel communal
14	Budget et Compte Administratif 2022
15/16	Bilan chiffré 2022
17/18	L'Eau Potable
19/20	La construction d'un bassin de pollution
21/22	La fête de la chapelle
23/24	La fête des Aînés
25	La fête de la Saint Nicolas
26	La Journée du Territoire
27	Bouger, c'est bon pour la santé !
28	4L TROPHY 2022
29	Dons pour l'Ukraine
30	Nettoyage de printemps
31	Les « 4 copains » -Service de proximité
32	Une « rose un espoir » et nouvelles consignes de tri
33/34	Etat civil et Grands Anniversaires
35	Les infos pratiques et horaires de la Mairie

**Le Maire,
Les Adjoints au Maire,
Les Conseillères et les
Conseillers Municipaux,
Le Personnel Communal,
vous présentent leurs meilleurs vœux
pour l'année 2023**

Directeur de publication : Clément JUNG
Comité de rédaction : Bernard SCHWARTZ– Caroline ROESCH – Aline SANDER – Didier JULIANI
Photos : Mairie – Associations
Impression : Groupe Bateliers Imprimeurs
Dépôt légal : Janvier 2023

Pour préserver l'environnement, le bulletin communal a été imprimé sur du papier sans chlore.

Le Mot du Maire



Madame. Monsieur. Chers Concitoyens.

Du 21 janvier au 20 février derniers s'est déroulé le recensement quinquennal dans notre commune. La population en nette progression depuis plusieurs décennies et plus particulièrement au cours de la dernière, s'élève à 420 habitants, répartis sur 160 foyers au terme de ce comptage. Toutefois, l'INSEE ne prendra ce chiffre en compte qu'en 2024 et nous a attribué officiellement une population de 399 habitants au 1^{er} janvier 2023 selon un certain nombre de données démographiques en sa possession.

Depuis près de trois ans, la Terre entière combat un ennemi commun : le Corona virus. Cette crise sanitaire qui fin décembre 2022, a causé 4.700 décès en Alsace depuis le mois de mars 2020, soit 2,45 habitants sur 1.000, n'est toujours pas maîtrisée. Malgré les vaccinations de masse et les travaux incessants de nos chercheurs, nous devons nous habituer à cette situation inédite et vivre avec ce virus comme par exemple, celui de la grippe. Parallèlement aux vaccins, qui certes ne sont pas parfaits, ni efficaces dans la durée, mais qui nous nous protègent contre des formes graves de la maladie, le respect des gestes barrières, trop souvent oubliés, est fortement conseillé dans maintes situations pour mener une vie à peu près normale.

L'Année 2022 a été marquée par de nombreux évènements et de catastrophes diverses tant sur le plan mondial qu'en France :

- les élections présidentielles et législatives qui toutes deux ont été marquées par un important taux d'abstention jamais observé par le passé. Comment expliquer un tel renoncement de l'accomplissement du devoir civique le plus élémentaire ? Cette abstention grandissante d'une élection à l'autre, n'est pas le fruit du hasard et des solutions devront être recherchées par nos dirigeants pour enrayer cette marche en avant qui à la longue nuira dangereusement à la démocratie. Si le problème est évoqué les soirs d'élection, il est déjà oublié le lendemain.

- l'invasion totalement injustifiée mais prévisible de l'Ukraine par la Russie le 24 février dernier. Ce conflit qui s'éternise aura forcément des répercussions graves sur l'ordre mondial, si des solutions acceptables ne peuvent être trouvées rapidement.

- la crise énergétique, et plus particulièrement celle de l'électricité, due en partie à ce conflit, mais également à la politique de renonciation nucléaire de nos gouvernements successifs, ont conduit la France à s'approvisionner sur le marché international, alors qu'elle était auparavant excédentaire et vendeuse en la matière. Pouvait-on imaginer il y a quelques mois encore, qu'on risquait d'être privé d'électricité ou que l'éclairage public serait condamné une partie de la nuit ?

A toutes celles et tous ceux qui se sont installés dans notre commune en 2022, je souhaite une très cordiale bienvenue. N'hésitez pas à venir en mairie pour recueillir tout renseignement pouvant vous être utile et profitez de ces instants privilégiés pour vous faire inscrire sur la liste électorale, même si aucune élection n'est prévue en 2023.

A présent, permettez-moi de vous présenter à toutes et à tous, ainsi qu'à vos proches, et plus particulièrement à nos personnes malades, mes Vœux les plus sincères et les plus chaleureux pour l'Année Nouvelle. Restez prudents et protégez-vous.

BONNE et HEUREUSE ANNEE 2023

Alles Geude zum Neje Johr

Votre Maire, Clément JUNG



L'Alsace
nous unit,
la Collectivité
européenne
d'Alsace
nous réunit !



Votre Collectivité européenne d'Alsace

Dotée d'un budget de 2,2 milliards d'euros, la Collectivité européenne d'Alsace, avec ses 80 conseillers d'Alsace et ses 6500 agents dont 10 Conseillers d'Alsace et 468 agents sur le Territoire Nord Alsace, est au service de tous les Alsaciens, de tous âges, dans tous les domaines de leur vie.

Notre priorité est de délivrer un véritable Service public alsacien plus simple, plus efficace, plus proche de chacun, plus utile à tous. La CeA a ainsi été lauréate en 2022 d'un prix Territoria d'Or pour la simplification de ces courriers administratifs, car il est important que les citoyens comprennent les décisions qui les concernent. La CeA prend soin des plus fragiles, accompagne les jeunes vers une vie d'adulte autonome, engagé et responsable, investit pour une culture accessible à tous, entretient et modernise un réseau routier sûr et performant, s'engage dans la transition énergétique et les mobilités durables. En 2021, nous avons sur notre canton de Haguenau lancé les travaux du collège Kléber de Haguenau. Nous avons aussi versé 40,6 M€ de prestations individuelles sur l'ensemble du territoire Nord (APA, PCH, RSA). Premier partenaire des communes, la CeA leur apporte soutien financier et l'expertise de son réseau d'ingénierie pour accompagner les projets structurants et dynamiser

le potentiel des territoires d'Alsace. 88,24 M€ d'aides ont ainsi été versés à des partenaires publics et associatifs du territoire Nord en 2021. Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année et restons à votre écoute pour vous accompagner dans l'amélioration de votre quotidien et de votre cadre de vie.

« Mir wünsch Ihne àlles güete fir's neje Jahr ! »



Isabelle Dollinger et André Erbs
Vice-Présidents de la Collectivité européenne d'Alsace et
Conseillers d'Alsace du canton de Haguenau

Contact : Collectivité européenne d'Alsace / Place du Quartier Blanc
67964 Strasbourg Cedex 9 / 100 avenue d'Alsace - BP 20351
68006 Colmar Cedex / www.alsace.eu / Tél. 03 69 49 39 29
Vos élus : andre.erbs.elu@alsace.eu / isabelle.dollinger.elue@alsace.eu

Composition : Collectivité européenne d'Alsace / Novembre 2022 / Design : Yamid Lufanovsk

Une démarche pour le bien-vieillir des seniors de nos communes

Face à l'enjeu du vieillissement et au nombre de personnes âgées habitant le bassin de vie, il nous est paru pertinent d'associer notre commune à la construction d'un projet de territoire pour les seniors. Le bureau d'étude COMPAS nous accompagnera dans cette mission d'assistance dont le coût s'élève à 18 900 € TTC financé à 50 % par la Collectivité européenne d'Alsace ; les 13 communes participantes prenant à leur charge, à part égale, le solde.

Réaliser un diagnostic partagé du territoire, identifier l'évolution démographique à l'échelle de chaque village, connaître le profil des seniors, leurs attentes, leurs besoins actuels et à venir, voilà la première approche qui sera menée avant l'élaboration d'un plan d'actions au profit de nos aînés. Ainsi tous les habitants de 65 ans de toutes les collectivités associées, à savoir Batzendorf, Berstheim, Dauendorf, Hochstett, Huttendorf, Morschwiller, Niederschaeffolsheim, Ohlungen, Schweighouse-sur-Moder, Uhlwiller, Wahlenheim, Wintershouse et Wittersheim seront destinataires au printemps 2023 d'une enquête permettant de mieux recueillir leur avis. Celle-ci sera disponible en version papier ou en ligne. Nous viendrons en temps voulu à votre rencontre et vous remercions par avance pour votre contribution.

En s'appuyant sur les diverses ressources actuelles disponibles (habitat, soins, transport, vie associative...) et l'analyse récente de la ville de Haguenau qui viendra enrichir la réflexion, nous coconstruirons avec vous les politiques seniors et du grand âge de demain.

Pour un territoire engagé et une solidarité intergénérationnelle, promouvons ensemble le bien-vieillir.

Les Vœux du Député



Vous m'avez réélu

C'est avec gravité que je vous remercie de m'avoir choisi en juin 2022 pour continuer à vous représenter au sein de l'Assemblée nationale. C'est toujours avec humilité que je serai votre porte-voix au sein de la majorité présidentielle. Avec mon équipe, nous avons su être proche de vous et vous proposer des solutions concrètes.

Je suis à votre écoute

Pendant les 5 années écoulées de la précédente législature 2017-2022, j'ai pu vous rencontrer lors des plus de 1 200 permanences dans les 42 communes de la circonscription et échangé lors des manifestations diverses. Nous avons ensemble, lors de réunions, amélioré la loi et j'ai pu ainsi porter des amendements issus des citoyens. Nous sommes une circonscription vivante, dynamique et ouverte sur la solidarité et la fraternité.

Un monde instable et la sobriété nécessaire

Nous vivons une époque très troublée : l'Europe voit le retour de la guerre sur son sol et le changement climatique impacte la vie des entreprises et nos vies quotidiennes. Nous devons développer la sobriété pour assurer un avenir meilleur à nos enfants. L'Assemblée nationale, le Gouvernement et Emmanuel Macron, Président de la République protègent par leurs mesures fortes le quotidien de tous les français et des européens. Je salue ici le travail commun réalisé avec tous les élus et ceux, nombreux, proches de la majorité présidentielle quant au développement durable.

Fêtes de fin d'année

Nous nous réunissons en famille et avec nos amis à l'occasion des fêtes de Noël et de la Saint Sylvestre. Profitons de cette trêve, plaçons là notre volonté commune de laisser à nos enfants un monde apaisé, écologique et responsable.

Je vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, d'excellentes fêtes de fin d'année. Que 2023 soit une année d'espoir, de projets, de partage, de solidarité, de tolérance, de mieux vivre pour celles et ceux qui se retrouvent parfois sur le bord du chemin, et bien sûr la santé.

A scheni Wihnächte un a güeti Rutsch ins Nejes Johr

Avec mon équipe, nous sommes à vos côtés.



Communauté d'Agglomération de Haguenau : Temps forts de l'année 2022



« L'avenir n'est pas ce qui va arriver mais ce que nous allons faire »
Henri Bergson.

La Communauté d'Agglomération de Haguenau est une collectivité jeune et dynamique et nous, élus et administration, nous attelons chaque jour à renforcer son attractivité et la qualité de vie des habitants.

En cette période de flambée des prix et de dérèglement climatique, nous avons pris, dès le mois de mai, une série de mesures visant à réduire notre consommation d'énergie.

Nos communes s'engagent, à travers le plan climat notamment, dans des démarches vertueuses pour notre planète.

2022 aura été marquée par l'aboutissement de projets forts et structurants pour le territoire. Et en 2023 nous continuerons à travailler avec vous, pour vous. Je pense en particulier au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal dont vous pouvez participer à l'élaboration. Le PLUI permettra à notre territoire de se développer de manière cohérente et respectueuse de l'environnement.

Les projets sont nombreux et tout au long de l'année à venir, communes et CAH œuvreront ensemble pour préserver, améliorer, développer et faire rayonner notre beau territoire.

Je vous souhaite à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Claude Sturni, président de la CAH

On se déplace plus facilement

La mise en service du **nouveau réseau de transport en commun Ritmo** offre plus de solutions de mobilité.

Nouvelles lignes (42 au total), fréquence de passage augmentée et mise en place du transport à la demande.

L'ouverture des **nouveaux boulevards urbains** au sud et à l'est de Haguenau permet de relier les communes de la CAH sans passer par le centre-ville de

Haguenau et facilite l'accès aux équipements publics et aux zones d'activités.

Ces nouvelles voies (5,5 kilomètres) sont bordées par une piste cyclable sur toute leur longueur.

La CAH développe son **réseau cyclable** avec, notamment, la poursuite de deux projets structurants : la liaison Haguenau-Bischwiller et la boucle cyclable ouest (le tronçon entre Schweighouse-sur-Moder et Ohlungen a été ouvert cet été).

Plus de 200 km de voies cyclables sur tout le territoire !



La jeunesse au cœur

Les jeunes s'investissent ! Composé d'une vingtaine de collégiens, le **Conseil Intercommunal des Jeunes de l'Agglomération de Haguenau** est un espace d'échanges et de concertation.

Le temps

Le **Pendez-vous de la Jeunesse** a réuni 250 collégiens à Val-de-Moder !



Qualité et innovation des services

Depuis la création de la CAH en 2017, ce sont **1 000 nouvelles places d'accueil périscolaire** qui ont été proposées aux familles !

Quoi de

De **nouveaux investissements**, de nouvelles structures et des modalités d'accueil harmonisées pour s'adapter aux besoins des familles.

Ça fait Tilt ! Grâce à une carte unique, tous les habitants de la CAH peuvent profiter des livres, revues et jeux de nos 9 bibliothèques et médiathèques avec plus de **215 000 documents à disposition !**

Très haut débit : la CAH a investi dans le développement de la fibre optique pour permettre aux entreprises et aux particuliers de profiter d'une connexion numérique optimale.

Où en est-

Le déploiement est en cours d'achèvement. Plus de 95 % des adresses sont aujourd'hui éligibles au très haut débit.

Le climat change, nous aussi !

La CAH a adopté le **Plan Climat Air-Énergie Territorial**, composé de 69 actions favorisant notamment la rénovation thermique des bâtiments publics et la production d'électricité photovoltaïque, pour lutter contre le dérèglement climatique et ses effets.

L'urgence

La crise énergétique a conduit la CAH à prendre des mesures immédiates d'économies d'énergie, par exemple en matière d'éclairage public.

L'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** se poursuit et s'appliquera aux 36 communes de la CAH d'ici 2025.

L'objectif

Veiller à un juste équilibre entre développement urbain et économique et préservation de notre cadre de vie et ses ressources naturelles.

Fin 2023, la mise en place d'un dispositif de tri à la source et de valorisation des biodéchets sera obligatoire pour chaque producteur.

L'action

La CAH se prépare et mène une expérimentation de collecte des biodéchets sur les marchés et dans plusieurs cantines scolaires.





Par une délibération prise en décembre 2020, le Conseil communautaire a prescrit l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui s'appliquera aux 36 communes de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) d'ici 2025. Le PLUi dessinera le futur de la CAH pour les vingt prochaines années. L'ADEUS nous accompagne à cet effet en qualité de maître d'œuvre.

Ce document unique remplacera tous les documents d'urbanisme existants sur notre territoire. Le législateur a en effet considéré que l'intercommunalité est une échelle plus pertinente en termes de planification que le niveau communal car il permet d'analyser les enjeux actuels du territoire (étalement urbain, préservation de la biodiversité, développement économique, circulation, ...) à une échelle plus large tout en mutualisant les moyens et les compétences.

L'année 2021 a été consacrée à la réalisation du diagnostic territorial avec des diagnostics thématiques basés sur des prévisions et les besoins concrets du territoire. Plusieurs acteurs ont été mobilisés pour enrichir ce document : la Chambre d'Agriculture d'Alsace a mené un travail de terrain avec des agriculteurs référents afin de monter un diagnostic agricole complet ; Un bureau d'études naturaliste a été missionné afin de mener des études faunes et flores quatre saisons et ainsi connaître précisément l'état de l'environnement et de la biodiversité. Aujourd'hui finalisée, la version intermédiaire du diagnostic territorial est disponible sur le site internet dédié au PLUi.

L'année 2022 a permis aux Maires, lors de 3 conférences intercommunales, d'élaborer le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), document constitutif du PLUi qui définit notre projet de territoire. La fin de l'année permettra à tous les conseils municipaux de débattre sur les grandes orientations retenues dans le PADD. Ce document sera la base du travail de 2023, à savoir la traduction règlementaire de notre projet à travers notamment le zonage et le règlement écrit du PLUi.

En ce temps de crise énergétique et environnementale, l'objectif visé est de veiller à un juste équilibre entre développements urbain et économique et préservation du cadre de vie et de nos ressources naturelles.

Pour avoir plus d'informations sur ce document, suivre l'évolution de la procédure et poser toutes vos questions, un site internet dédié a été créé : <https://plui.agglo-haguenau.fr/>



Le lundi 28 novembre, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été présenté par Mme Ségolène HAESSIG de la CAH, au Conseil Municipal de Hochstett lors d'une session extraordinaire. Les commentaires et les questions relevés tout au long de cette réunion ont fait l'objet d'un rapport transmis à la CAH.

Les Décisions du Conseil Municipal



Au cours de l'année 2022, le Conseil Municipal s'est réuni six fois, dont voici les principales décisions :

24 Janvier

- **CAH : Adoption de la convention de mise à disposition du personnel.**
- **CAH : Adoption de la convention balayage.**
- **CAH : Adoption de la convention hivernale.**
- **Demande de subvention à la Préfecture pour la construction d'un parking.**
- **Adoption d'une motion concernant le droit local.**
- **Adoption d'une motion concernant l'augmentation de production de la SAS METHA 3.**

21 février

- **Approbation du Compte de Gestion du Trésorier 2021.**
- **Approbation du Compte Administratif 2021.**

21 Mars

- **Vote du Budget Primitif 2022.**
- **Vente d'un terrain d'un are : parcelle 97/28.**
- **Attribution des travaux pour la construction du parking.**
- **Demande de subvention auprès de la région Grand Est pour la future aire de jeux.**
- **Subvention accordée pour l'Association « Une rose, un espoir ».**
- **Révision des loyers de la salle des fêtes.**
- **Dissolution de l'Association Foncière.**

12 août

- **Présentation et adoption du Pacte Financier de la CAH.**
- **Fixation du taux de la Taxe d'Aménagement à 5%.**
- **Convention de mise à disposition du personnel de la CAH.**
- **Réalisation d'un schéma directeur commun des infrastructures de recharges pour véhicules électriques. « SDIRVE » à l'échelle de l'Alsace du Nord : mission confiée au PETR de l'Alsace du Nord.**
- **Présentation du rapport d'activité 2021 de la commission locale d'Assainissement.**
- **Dématérialisation des convocations aux réunions du Conseil Municipal.**

26 septembre

- **Adoption du programme local de l'habitat intercommunal : PLHI.**
- **Comptabilité communale : Passage du plan comptable M14 à M57.**
- **Présentation du rapport d'activité 2021 de la commission locale Eau Potable.**

28 novembre

- **PLUI – présentation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).**
- **Coût du nettoyage de la Salle des Fêtes après une location : la participation sera de 90€ à compter du 1^{er} janvier 20123.**



Recensement 2022



Le recensement de la population qui se fait désormais tous les cinq ans, aurait logiquement dû être organisé en janvier / février 2021. Or en raison de la crise sanitaire liée au Covid, il avait été repoussé d'un an pour finalement se dérouler du 21 janvier au 20 février 2022.

Le prochain recensement aura en principe lieu en janvier / février 2027.

Ce recensement s'est déroulé dans les meilleures conditions dans la mesure où toutes les personnes ont répondu spontanément à cet acte civique obligatoire. La recommandation d'avoir recours à la voie électronique a été largement entendue et suivie puisque 80% des foyers l'ont utilisé contre 30% en 2016.

S'agissant des résultats et des statistiques diverses, seul le nombre de personnes recensées nous a été communiqué à ce jour : ainsi en début d'année 2022, notre commune comptait **420** personnes réparties dans 160 foyers.

Cette moyenne de 2,6 personnes par foyer diminue régulièrement d'un recensement à l'autre : elle était encore de 2,9 personnes en 2016.

Un grand merci à toutes et à tous pour votre bon accueil réservé à l'agent recenseur et à votre participation active à cette opération quinquennale.

RECENSEMENT CITOYEN

Rappel de la loi :

Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16^{ème} anniversaire et jusqu'à la fin du 3^{ème} mois qui suit. Ce recensement est obligatoire pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). Ce recensement doit se faire en mairie de la commune de résidence.

Le ou la jeune qui voudrait s'y soustraire ne pourra pas s'inscrire aux examens et concours de l'Etat (permis de conduire, baccalauréat, inscription à l'université, etc...)

Ce recensement permet également aux jeunes d'être inscrits automatiquement sur les listes électorales à leur 18^{ème} anniversaire.

Elections 2022

Sauf évènements exceptionnels ou imprévisibles, 2023 marquera une pause électorale après une année 2022 riche de deux élections successives avec deux tours pour les présidentielles au mois d'avril et deux tours pour les législatives au mois de juin.

Sans évoquer les résultats de ces deux importantes démarches pour la vie démocratique de notre pays, un point commun mérite toutefois toute notre attention : c'est celui de la faible participation à chacun de ces scrutins et plus particulièrement à celui qui s'est tenu au mois de juin.

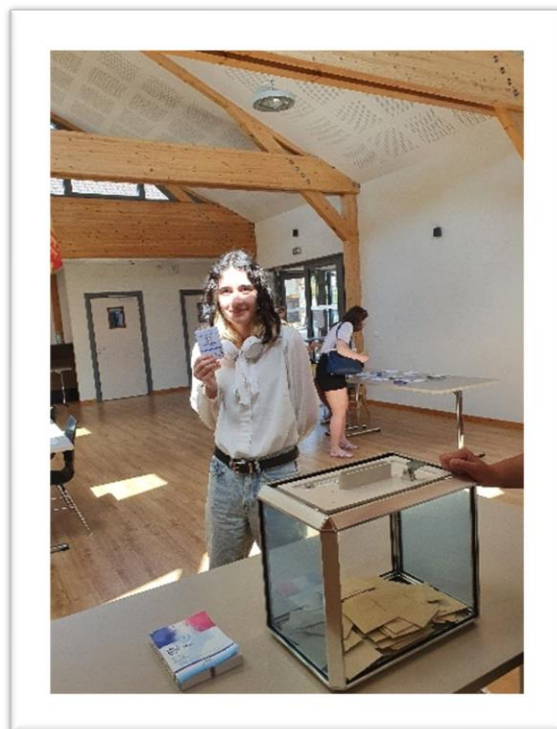
Si le taux d'abstention relevé au sein de notre commune était nettement moins élevé qu'au niveau national pour les élections présidentielles et qu'au niveau de la 9^{ème} circonscription pour les élections législatives, il n'en demeure pas moins qu'il était élevé voire trop élevé.

Ainsi pour les élections législatives par exemple, les taux d'abstention étaient les suivants :

Commune : 43,8% le 12 juin et 40,8% le 19 juin.

Circonscription : 56,7% le 12 juin et 51,6% le 19 juin.

Sans faire preuve de trop de pessimisme, ce ne sont pas les plus jeunes qui s'abstiennent le plus. Preuve en est cette jeune fille de 18 ans qui s'est déplacée pour la toute première fois pour accomplir son devoir de citoyenne le 12 juin, lors du 1^{er} tour des élections législatives.



Investissements et Travaux 2022



Suite à l'acquisition de la ferme JUNG en 2021 (voir bulletin municipal de 2021), la construction du parking a été réalisée en trois temps par l'entreprise « REMY Paysages » comme prévu. Les travaux sont à présent achevés et ce parking situé au centre de notre commune compte au total 20 emplacements à la satisfaction de nombreuses personnes, à en croire les remontées positives perçues çà et là.

Avant



- La démolition des bâtiments existants et la construction des murs d'enceinte se sont déroulés au printemps au cours des mois de mars et d'avril.



Pendant

- La construction du parking proprement dit a été réalisée en plein été durant les fortes chaleurs.
- Les diverses plantations ont été implantées début novembre suite à une pluviométrie salvatrice.



Le cout global de l'opération est de 221.844,71€ HT si les subventions de 46.224€ promises par l'Etat (23.000€) et La Région Grand Est (23.224€) nous sont versées.

Cet investissement se décompose comme suit :

- | | |
|--|--------------|
| - Achat du terrain : | 170.000,00€ |
| - Vente d'une partie du terrain : | - 27.823,24€ |
| - Construction du parking : | 120.066,20€ |
| - Frais divers (notaire, ES, géomètre, Orange, plaque) : | 5.825,75€ |

Après



Le Fleurissement



Le fleurissement de notre commune au cours de cet été sec et caniculaire a été un des plus beaux et des plus réussis depuis que nous nous sommes engagés dans cette aventure voilà plus de dix ans. Après l'obtention de la première fleur pour le fleurissement de la saison printemps/été 2018 et sa confirmation officielle en 2019 par la Région Grand-Est, nous avons eu droit cette année à un contrôle de la commission départementale du fleurissement.

Cette commission, composée de 6 personnes, s'est présentée le 25 juillet pour dresser un état des lieux et voir si nos diverses plantations, mais également la propreté de notre commune répondait toujours aux critères demandés pour l'obtention de cette première distinction. Les commentaires faits séance tenante et le rapport écrit qui nous a été transmis fin août étaient très positifs et élogieux pour les résultats obtenus au cours de cet été 2022. Ce rapport mit notamment en exergue la diversité des fleurs, l'harmonie des couleurs ainsi que la robustesse des différents massifs.





Nous avons été encouragés pour l'obtention de ces résultats malgré les conditions météorologiques souvent extrêmes et invités à poursuivre dans cette voie. Toujours d'après les dires de ladite commission, l'obtention de « la deuxième fleur » est tout à fait envisageable pour ce type de fleurissement.

Nos remerciements vont à Véronique et à Marie-José pour leur aide au moment des plantations, mais également à Daniel pour son travail et ses précieux conseils professionnels et bien sûr à Patrick pour l'entretien et l'arrosage durant de longues semaines.



S'agissant de l'arrosage, aucune goutte d'eau n'a été prélevée sur le réseau d'eau potable, mais provenait tout simplement d'un puits de ferme.

Le Personnel Communal



Comme nous l'annonçons dans le bulletin communal de 2021, Monsieur Joseph HAAG a fait valoir ses droits à la retraite depuis le 1^{er} janvier 2022. Au nom du Conseil Municipal et de toute la population, nous réitérons nos remerciements à Joseph pour ses 42 ans au service de la commune.

Le vendredi 29 avril, la municipalité a organisé une réception pour fêter dignement et dans la bonne humeur le départ à la retraite de Joseph. Après le discours du maire et la remise des cadeaux aux époux HAAG, la soirée se poursuit autour d'un repas auquel assistèrent la famille de Joseph, Pia et Patrick BURG ainsi que l'équipe municipale accompagnée des conjoints.

Depuis le départ à la retraite de Mme Simone SPITZER, le recrutement d'une secrétaire de mairie s'avère délicat. Ainsi plusieurs personnes se sont succédées à ce poste pour finalement repartir et ce principalement en raison de l'éloignement de leur lieu de résidence : Mmes Estelle OHL, Patricia CORDEIRO et Christine SCHAEFFER. Mme Valérie TRINKAUS, qui assure actuellement la comptabilité, assumera l'ensemble du secrétariat à partir du 15 février prochain. Un grand merci à elle pour son investissement au service de notre commune.

Le remplacement de M. Joseph HAAG fut heureusement plus simple ; suite à la sollicitation du Maire, M. Patrick BURG a d'emblée accepté d'assurer la relève malgré ses autres obligations professionnelles.

Grace au soutien de son frère Daniel, Patrick a pu rapidement se familiariser avec les différentes et nombreuses tâches à accomplir. La municipalité ne peut que lui exprimer ses remerciements et sa satisfaction pour le bon travail accompli tout au long de l'année.



Budget et Compte Administratif 2022



Comme dans la plupart des entreprises, la fin de l'année civile est, pour les collectivités territoriales, la date choisie pour arrêter et présenter les comptes. Nous vous proposons donc, comme les années passées, un point complet de la situation financière de notre Commune pour l'année 2022 :

1. Sur la page intérieure du présent bulletin, il vous est possible de comparer, poste par poste, les chiffres du budget 2022 ainsi que les sommes réellement engagées, tant en dépenses qu'en recettes, au cours du même exercice.
2. Sur le tableau ci-après, l'évolution, depuis 2017, de la trésorerie disponible et de la dette au 31 décembre de chaque année.

Année	31/12/17	21/12/18	31/12/19	31/12/20	31/12/21	31/12/22
Dette	0	0	0	0	0	0
Avoirs	226 422	357 381	430 752	528 009	436 273	436 338

Points budgétaires

Les taxes communales

- La taxe d'habitation (TH), encore due de façon dégressive par environ 20% des foyers jusqu'en 2022, n'est plus versée aux communes, mais alimente directement les caisses de l'Etat depuis 2021.
- En compensation de ce transfert, les communes perçoivent intégralement le taux du Foncier Bâti des départements de 2020, qui pour le Département du Bas Rhin était de 13,17%.
- Ainsi nos taux cumulés avec ceux de la CAH sont les suivants pour l'exercice 2022.

Année 2022	HOCHSTETT et CAH	Moyenne Départementale	Moyenne Nationale
Foncier bâti	4.00 + 13.17 + 3,96	31,55	37,72
Foncier non bâti	17.00 + 18.07	64,79	50,14

Redevance Assainissement

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les compétences Eau potable et Assainissement ont été intégralement transférées au SDEA y compris la gestion des réseaux communaux d'assainissement de sorte que notre Commune n'établit plus comme par le passé un budget Assainissement. Les décisions budgétaires en général et la fixation des tarifs sont désormais prises collégialement au niveau de la Commission Locale d'Assainissement composée des représentants des neuf communes de l'ancien SICTEU de Mommenheim.

En 2022, à l'exception de la commune de Buswiller, la redevance est identique pour les 8 autres communes, ce qui n'était de loin pas le cas avant le transfert intégral de cette compétence le 1^{er} janvier 2018 ; pour 2022, la redevance « assainissement » est d'un forfait de 75€ HT par foyer et de 1,10€ HT par m³ d'eau consommée.

Redevance Ordures Ménagères

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la méthode de facturation mise en place pour harmoniser les redevances versées par les utilisateurs des 4 anciennes communautés de communes de la CAH est désormais la suivante :

- Poubelle bordeaux de 120 litres : 74,00€ par semestre pour 6 levées + 3,50€ par levée supplémentaire.
- Poubelle bordeaux de 240 litres : 92,50€ par semestre pour 6 levées + 6,00€ par levée supplémentaire.

Les 6 levées comprises dans le forfait s'apprécient à l'année et non plus au semestre.

Taxe sur l'électricité

Au cours des années 70, notre Commune a instauré une taxe sur l'électricité : son taux qui était de 8%, s'applique à 80% du HT de la facture électricité hormis les autres taxes prélevées par l'ES. Après avoir été ramenée à 2% lors de la séance du Conseil municipal du 26 septembre 2013, cette redevance fut fixée à 6% le 21 mars 2016, avec effet du 1^{er} janvier 2017. Ce taux de 6%, inchangé depuis cette date, est désormais le minimum applicable par la réglementation.

Bilan Chiffré 2022



Section investissement

Dépenses en euros		
	Budget	Réalisé
Achat terrain	0	0
Achat Immeuble	0	0
Dépôts et cautionnement	800	0
Agencements	380 000	149 647,26
Autres immobilisations	50 000	377,42
Dépenses imprévues	4 104	0,00
Déficit 2021	13 096	13 095,70
TOTAL	448 000	163 120,38

Déficit d'investissement 2022 - 85 915,02

Section fonctionnement

Dépenses en euros		
	Budget	Réalisé
Charges à caractère général	87 120	29 370,96
Salaires et Indemnités	65 700	44 233,48
Reversement Taxes Communales (GIR)	13 257	13 257,00
Autres Amortissements	2 133	912,86
Virement à la section Investissement	400 195	0
Subvention versée	3 000	100,00
Dépenses diverses	500	0
Dépenses imprévues et titres annulés	4 995	0
TOTAL	576 900	87 874,30

Excédent de fonctionnement 2022 522 252,65

Excédent global 2022 436 337,63



Bilan Chiffré 2022



Section investissement

Recettes en euros

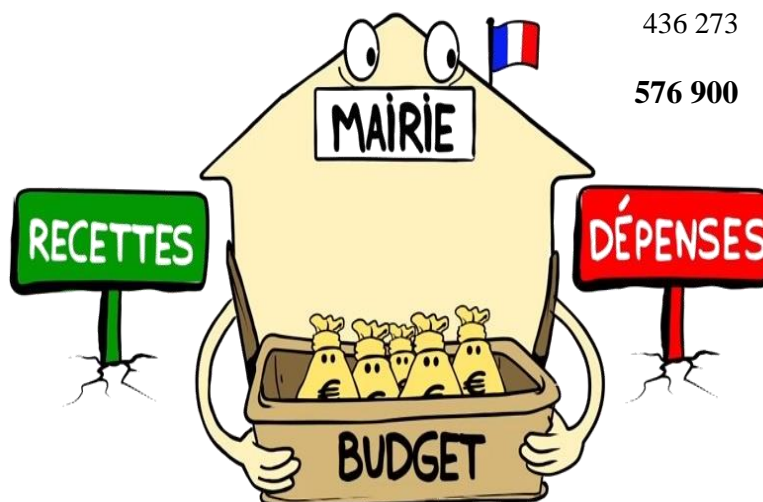
	Budget	Réalisé
Remboursement de la TVA 2020	1 500	2 086,62
Taxe d'Aménagement	953	2 270,94
PVNR	1 500	892,00
Vente terrain	27 823	27 823,24
Dépôts et cautionnement	800	0,00
Autres Amortissements	2 133	912,86
Virement de la section fonctionnement	400 195	0,00
Subventions : Région et Etat	0	30 124,00
Excédent 2021	13 096	13 095,70
TOTAL	448 000	77 205,36



Section fonctionnement

Recettes en euros

	Budget	Réalisé
Chasse et autres concessions	900	986,84
Location appartements, salle et fermage	11 500	16 522,20
Impôts locaux	33 000	35 084,00
Indemnité pylônes et taxe sur l'électricité	20 500	23 487,06
Dotation de l'Etat	28 159	46 229,23
Compensation communautaire (CAH)	46 568	46 568,00
Remboursements de sinistres	0	3 918,92
Produits divers	0	1 057,22
Excédent 2021	436 273	436 273,48
TOTAL	576 900	610 126,95



L'eau potable



DESCRIPTIF SUCCINT DU TERRITOIRE

Le territoire de l'aire d'alimentation :

- Concerne 22 communes dont 5 ont l'intégralité de leur ban communal inclus dans le zonage.
- Plus de 280 exploitants agricoles cultivent des parcelles sur ce zonage.
- 4 cours d'eau principaux y cheminent : le Landgraben/Minversheimerbach, le Gebolsheimerbach, le Rissbach et la Zorn.
- Le territoire est traversé par une autoroute et des voies de chemin de fer.



PRESERVER LES RESSOURCES EN EAU – TOUS UN RÔLE A JOUER !

Les ressources en eau sont vulnérables, d'autant plus parce que le ruissellement entraîne rapidement les pollutions anthropiques vers les captages (en moins d'1 an). Le territoire fait également face à des dérives plus longues, en effet les collines de loess au nord de Mommenheim font l'effet d'éponge, et relarguent petit à petit les pollutions anthropiques.

Un plan d'action pour lutter contre les pollutions par les produits phytosanitaires et les nitrates a été validé en mars 2022 sur ce nouveau zonage, après concertation avec les élus et agriculteurs du territoire. Le but étant de fixer des objectifs et de déployer des actions ambitieuses pour préserver durablement les ressources en eau.

Sur l'ensemble du territoire, tout un chacun a un rôle à jouer pour prendre part à la préservation des ressources : tous les produits utilisés en usage domestiques peuvent concourir à dégrader les masses d'eau (détergents, peintures, insecticides, médicaments...), ainsi que toutes les mauvaises pratiques (déversement sauvage, lavage de pinceaux ou de matériel dans les toilettes, rejets des eaux pollués dans les égouts ...).

La préservation des ressources est l'affaire de tous !



Magali KRAEMER - Mission eau du SDEA
Plus d'informations : www.mission-eau-alsace.org. Crédits photos : Mission eau SDEA

ORIGINE DE VOTRE EAU



L'eau distribuée dans votre commune provient de nappes d'eau souterraines. Les captages sont localisés dans la vallée de la Zorn et captent la nappe d'accompagnement du cours d'eau ainsi qu'une nappe souterraine provenant du Nord de l'Alsace (la nappe du Pliocène).

Ces nappes souterraines sont alimentées par les eaux de pluie qui s'infiltrent dans les sols, et qui ruissellent dans les pentes des collines autour des captages.

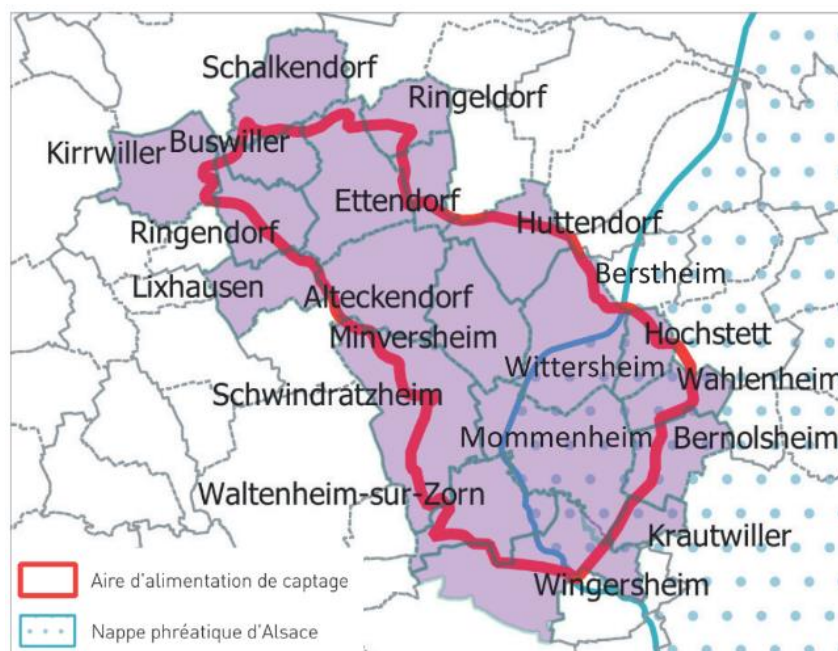
Les captages sont protégés par une Déclaration d'Utilité Publiques (2004) qui a permis une protection rapprochée des captages par la mise en place obligatoire de 160h de prairies autour des captages de Mommenheim.

Cette modification de gestion du sol a également permis une préservation globale de la vallée de la Zorn pour les captages d'eau potable en aval, tels que Brumath.



L'AIRE D'ALIMENTATION DES CAPTAGES

Elle s'étend sur 5 800 ha, de Schalkendorf à Wingersheim les Quatre bans. Cela équivaut à 6 000 terrains de foot en termes de superficie. L'Aire d'Alimentation des captages a été définie selon les pentes, les cours d'eau présents sur le territoire et le contexte hydrogéologique (souterrain). Le contour rouge de la cartographie équivaut donc à la surface où l'eau va migrer vers les captages.



Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle

(Arrêté ministériel du 26-12-1958 Modifié)

Construction d'un bassin de Pollution



NOTE D'INFORMATION

Objet : SDEA – Périmètre de Mommenheim et environs
Commune de Mommenheim
Construction d'un bassin de pollution de 450 m³



Afin de réduire l'impact des déversements (surverses) en temps de pluie du réseau d'assainissement au milieu naturel, la Commission Locale Assainissement du Périmètre de Mommenheim et environs a engagé la construction d'un bassin de pollution d'un volume de 450 m³, à l'aval du réseau d'assainissement communal de Mommenheim au niveau du lieu-dit Hinter dem Dorf. Cet ouvrage viendra compléter le bassin de pollution existant de 285 m³ en place sur le site.

Ces travaux entrent dans le cadre d'un programme pluriannuel de travaux d'amélioration du réseau d'assainissement et de réduction de l'impact des rejets sur le milieu naturel en temps de pluie qui comprend, à terme, la construction de 10 bassins de pollution à l'échelle du périmètre.

À quoi sert le bassin de pollution ?

Des dépôts s'accumulent au fil des jours sur les voiries et dans les réseaux d'assainissement. Le bassin de pollution, permettra de stocker le premier flot de rinçage des réseaux d'assainissement, dont la charge polluante est élevée. L'ensemble de ces travaux permettra d'améliorer le fonctionnement des réseaux communaux et intercommunaux lors d'épisode pluvieux, et de limiter leur surverse vers le milieu naturel, réduisant de fait leur impact sur l'environnement et la biodiversité.

Quelles sont les principales caractéristiques du futur bassin de pollution ?

Il s'agit d'un ouvrage circulaire 16 m de diamètre en béton armé, totalement enterré et d'une profondeur comprise en 3,55 et 4,20 depuis le niveau du terrain naturel.
Son alimentation sera gravitaire et sa vidange se fera au moyen de 2 pompes fonctionnant en alternance. Afin de limiter l'accumulation de dépôts au fond de l'ouvrage, le bassin sera équipé d'un dispositif de nettoyage rotatif, fonctionnant au moyen d'une pompe qui réutilise les effluents collectés, sans apport d'eau extérieur.
Entièrement automatisé, le fonctionnement de l'installation fera l'objet d'un suivi depuis le système de télégestion du SDEA.

Y a-t-il des mesures d'accompagnement ?

En complément des travaux de construction du bassin de pollution, une zone tampon de type marais et appelée zone de rejet végétalisée sera réalisée. Il y transitera, lors d'événements pluvieux importants, les effluents issus des surverses du réseau d'assainissement avant de rejoindre le Rissbach.
D'une surface d'environ 2 000 m², Cette zone de rejet végétalisée sera plantée d'espèces végétales variées d'hélophytes et de plants pour prairie humides. Elle favorisera la filtration et l'évaporation des effluents et améliorera ainsi le phénomène d'autoépuration et la qualité générale des eaux du Rissbach.
De plus, elle constituera ainsi un réservoir de biodiversité offrant aux espèces animales les fonctions essentielles à la vie des organismes : l'alimentation et la reproduction grâce à la présence de ressources alimentaires variées et à la diversité des habitats ; la fonction d'abri, de refuge et de repos notamment pour les amphibiens, les reptiles, les odonates, les lépidoptères et l'avifaune.

Comment fonctionnera le bassin de pollution ?

Par temps sec : les eaux usées seront dirigées directement vers la station d'épuration de Mommenheim, sans alimenter le bassin de pollution, sans déversement d'effluents vers le milieu naturel.

Lors d'un évènement pluvieux : les effluents seront dirigés par surverse vers le nouveau bassin de pollution 450 m³ pour y être stockés, sans déversement d'effluents vers le milieu naturel. Une fois celui-ci plein, les effluents s'écouleront par surverse depuis le nouveau bassin de pollution de 450 m³ vers le bassin de pollution existant de 285 m³.



Lors d'un évènement pluvieux long ou d'intensité modérée : une fois le volume maximal de stockage des deux ouvrages atteint, une partie des effluents, alors fortement dilués par les eaux pluviales et après décantation dans le nouveau bassin de pollution, sera déversée depuis son trop-plein vers le Rissbach via le marais. Une paroi métallique en forme de siphon permettra en complément de piéger la majorité des flottants pour protéger le cours d'eau.

Lors d'un évènement pluvieux intense : les débits excédentaires ne pouvant être dirigés vers les bassins de pollution seront déchargés directement vers le Rissbach via le marais. Une paroi métallique en forme de siphon permettra néanmoins de piéger la majorité des flottants pour protéger le cours d'eau.

Au terme de l'épisode pluvieux : les volumes stockés dans les 2 bassins de pollution (450 + 285 m³) seront progressivement restitués au réseau d'assainissement, pour être traités graduellement par la station d'épuration de Mommenheim.

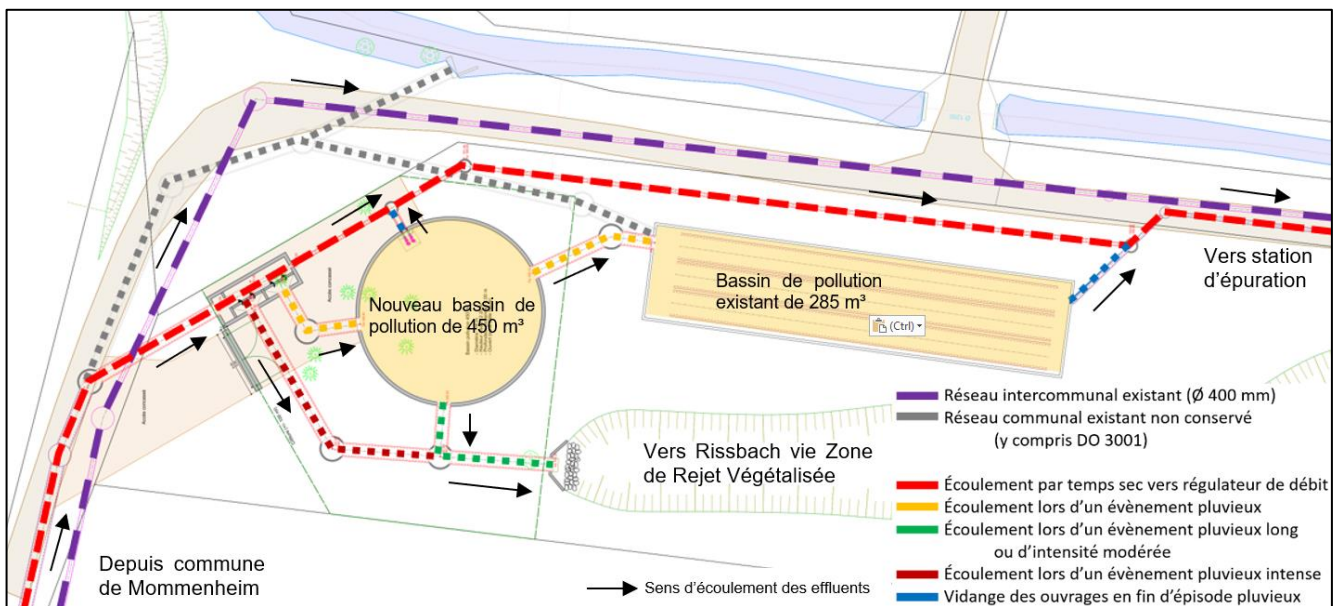


Figure 1 - Principe de fonctionnement du réseau d'assainissement après travaux

Quelles sont les délais et le montant de l'opération ?

Les travaux débuteront en octobre de cette année, pour une durée estimée à 7 mois. La mise en service du bassin de pollution est prévue en avril 2023.

Le montant des travaux s'élève à 1 078 840,65 € HT, pour une opération d'un total de 1 189 724,71 € HT et bénéficiant d'une aide financière de l'Agence de l'eau Rhin Meuse d'environ 7 %.

Qui joindre pour plus d'information ?

Pour tous renseignements complémentaires, le SDEA, qui intervient également en tant que maître d'œuvre des travaux, est prêt à répondre à vos interrogations au 03.88.19.29.09.

ZOOM SUR... L'éco-réflex !

Les lingettes sont un véritable fléau pour le réseau d'assainissement. Il ne faut surtout pas les jeter dans les toilettes. Souvent dites « biodégradables », elles n'ont en réalité pas le temps suffisant de se dégrader avant leur arrivée dans les ouvrages de traitement. Elles causent alors de sérieux problèmes de dysfonctionnements : elles bouchent, détériorent les pompes et obstruent les grilles. Lors de déversement du réseau d'assainissement en cas de fortes pluies, les lingettes peuvent se retrouver directement dans le cours d'eau.

Alors, après utilisation, jetez les lingettes dans votre poubelle !

La Fête de la Chapelle



Les bénévoles de l'association des « Amis de la Chapelle » ont organisé la traditionnelle Fête de la Chapelle le dimanche 3 juillet 2022.

Comme tous les ans à pareille époque, les Hochstettois, habitants des villages voisins, jeunes et moins jeunes, habitués et nouveaux venus se sont retrouvés aux abords de la Chapelle et ont répondu présents à l'invitation des organisateurs.

Outre les rafraîchissements variés, la petite restauration proposée et appréciée se composa de saucisses grillées et de knacks, mais également de tartes flambées classiques ou gratinées, de pizzas confectionnées par PIZZA FLAM'S et servies par les bénévoles de l'association ainsi que par les membres du conseil municipal.

Une nouvelle fois la Kermesse de la Chapelle s'est déroulée sous un magnifique soleil d'été, les enfants de 4 à 12 ans réunis en 3 catégories d'âge se sont affrontés autour de 5 jeux en bois, où l'on pouvait retrouver le « Chamboule-tout », le « Toréador », le « Bowling », la « Queue de l'âne » et le « Billard japonais ».

Après avoir effectué le classement par catégorie d'âge, les 5 meilleurs de chaque catégorie furent qualifiés pour les finales. C'est donc dans une ambiance folle que les 5 finalistes se sont battus pour finir parmi les 3 premiers de chaque catégorie dans une course endiablée de sacs à pomme de terre afin de remporter de jolis cadeaux. La Kermesse eut donc un franc succès et fit le plaisir d'un grand nombre d'enfants et de parents.

La soirée battait son plein dans le cadre champêtre et apaisant de la Chapelle, sous l'animation musicale d'André SPITZER, et permit aux visiteurs de passer une soirée conviviale.

Le bénéfice de cette journée s'élève à 722€, fonds destinés à l'entretien et la restauration de la Chapelle.



Le président et les membres de l'association les « Amis de la Chapelle » vous remercient toutes et tous pour votre fidèle présence et votre soutien.

Ils expriment également leur reconnaissance aux bénévoles qui consacrent chaque année, quelques heures de leur temps au bon déroulement de la fête.

Nous ne le répéterons jamais assez : la pérennité de cette fête champêtre, souhaitée par tout le monde (comité, bénévoles, visiteurs), est forcément liée au rajeunissement des membres du comité. C'est pourquoi l'Association fait appel à de nouveaux adhérents, à de nouveaux bénévoles et est ouverte à toutes nouvelles propositions.

Pour rappel, la prochaine Assemblée Générale aura lieu le 17 février 2023 à 19h à la salle de la mairie.

Retenez dès à présent la date du 25 juin 2023 pour la prochaine manifestation.



La Fête des Ainé(e)s



Après une pause forcée de deux années en raison de la crise sanitaire, le repas de Noël, tant espéré et attendu par nos Aînés eut à nouveau lieu le 11 décembre, 3ème dimanche de l'Avent. Les Aînés ont été mis à l'honneur dans la salle des fêtes du village.

Monsieur le Maire Clément JUNG a salué l'assistance et a souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants venus nombreux après cette longue pause. Il excusa également les habitués invités d'honneur qui, pour diverses raisons, n'ont pu répondre à l'invitation de la municipalité.

Après le mot de bienvenue, le Maire évoqua, non sans une certaine émotion, ceux qui nous ont définitivement quittés depuis notre dernière rencontre, en décembre 2019 ; une minute de silence fut respectée en leur mémoire.

Après avoir évoqué quelques sujets d'actualité, notamment la crise énergétique et plus particulièrement l'extinction de l'éclairage public de 23 heures à 5h30 heures du matin, quelques instants furent réservés à l'état civil de 2022, relativement riche et varié avec ses naissances, ses décès, ses PACS, son Mariage ; un couple eut la joie de fêter ses Noces d'Or tandis qu'un autre put célébrer avec fierté ses Noces de Diamant : cet événement est sans nul doute une première dans notre commune. La présence du doyen et de la doyenne fut saluée par des applaudissements bien mérités.



Après les remerciements adressés à diverses personnes pour services rendus à la commune, vint enfin le moment convivial tant attendu. Après le traditionnel apéritif, le repas festif préparé par le restaurant, à l'Etoile d'Or de Batzendorf, fut dégusté dans une bonne ambiance et apprécié de tous. La décoration des tables et le service furent assurés avec soin et dans la bonne humeur par l'équipe municipale ; nous l'en remercions bien vivement.



Le Maire souhaita à toutes et à tous un très Joyeux Noel, et présenta, avec un peu d'avance, tous ses meilleurs Vœux pour 2023
Cette journée, riche en moments d'échanges, a aussi été l'occasion de se retrouver en toute convivialité, pour discuter et partager quelques heures agréables avec l'espoir de se revoir tous ensemble en décembre 2023.



La Fête de la Saint-Nicolas



L'ensemble de l'équipe municipale a organisé la 7ème édition de notre désormais traditionnelle fête de la Saint Nicolas et a convié les enfants âgés de 1 à 8 ans, le samedi 10 décembre 2022, à la rencontre de Saint Nicolas dans la salle des fêtes de la commune en fin d'après-midi.

Sur la quarantaine d'enfants invités, 25 ont répondu présents.

Pour ceux qui le souhaitaient, ils pouvaient réaliser une petite décoration de Noël à suspendre au sapin installé dans la salle ; un petit nombre d'entre eux se sont prêtés au jeu.

Après avoir été chaleureusement accueillis par les membres du conseil municipal, les enfants et les parents ont été invités à prendre place autour du sapin de Noël. Sagement assis, c'est avec une oreille attentive et avec un grand intérêt qu'ils ont écouté l'histoire du patron des écoliers raconté par Nicole Wendling.

L'assemblée répéta plusieurs fois la célèbre chanson du Saint Nicolas, jusqu'au moment où les enfants aperçurent la silhouette de ce vieux Monsieur s'approcher.

Pour récompenser les enfants sages présents dans la salle, Saint Nicolas a remis à chacun d'eux un petit cadeau avant de repartir vers d'autres villages où d'autres enfants l'attendaient avec impatience.

Les invités se sont ensuite dirigés vers les tables soigneusement dressées, pour déguster quelques mûnelles, brioches, chocolat chaud et l'excellent vin chaud préparés par les différents bénévoles.

L'ambiance fut une nouvelle fois, chaleureuse et conviviale, tous les enfants et parents sont repartis avec les ventres bien remplis et les yeux qui brillent, heureux d'avoir pu rencontrer Saint Nicolas.



Journée du Territoire



La journée du Territoire organisée par la CAH a, après une pause de deux ans en raison de la crise sanitaire, été reconduite en 2022 lors du week-end des 14 et 15 mai. Le thème choisi était l'Eau sous toutes ses formes. A peine la moitié des 36 communes de la CAH ont participé à cette manifestation dont le but recherché est pourtant de permettre à l'ensemble des habitants de faire la connaissance du vaste territoire de la CAH qui s'étend de Schirrhein à l'est jusqu'à Mittelschaeffolsheim au sud-ouest en passant par Haguenuau, Brumath, Bischwiller et Val de Moder.

La commune de Hochstett avait proposé la découverte et la visite de son lavoir, après sa chapelle et son église en 2018 et une ferme agricole en 2019.



Bouger, c'est bon pour la santé !



En cette sixième saison que Hochstett accueille la section sportive de l'AGF dans sa salle des fêtes, il y a lieu de noter quelques changements :

- ❖ Par manque d'effectifs aussi bien aux cours de « zumba enfants » qu'aux cours de « fitness adultes », nous devons malheureusement arrêter les séances du mercredi animés par Déborah. Nous la remercions pour les nombreuses années d'animations sportives à Hochstett et lui souhaitons bonne continuation dans sa profession.
- ❖ Pour les jeudis, les cours restent inchangés. Françoise anime toujours trois séances :
 - à 18 H et à 19 h cours de « pilâtes ».
 - à 20H CAF (Cuisses - Abdo -Fessiers)

Les séances du jeudi ont toujours du succès et se passent dans la bonne humeur. Si vous voulez nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante :

agfberstheim@gmail.com



4L TROPHY 2022



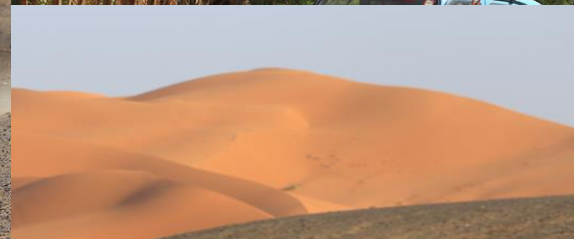
La 25^{ème} édition qui devait initialement avoir lieu en février a été repoussée au mois de mai en raison de la situation sanitaire mondiale.

Finalement le départ a eu lieu le 5 mai 2022 à Biarritz sous un soleil magnifique.

Le périple s'est déroulé du 5 au 15 mai dans le désert marocain avec une arrivée à Marrakech. Nathan Roesch et Loïc Gangloff remercient le conseil municipal de Hochstett d'avoir soutenu leur projet.

Ils vont garder des images plein la tête et cette course humanitaire leur a permis de surmonter les différentes difficultés ; bien que leur 4L a eu quelques problèmes mécaniques liés aux conditions météorologiques (chaleurs extrêmes et sable), ils sont arrivés avec leur monture à Marrakech.

Durant cette aventure ils ont fait de belles rencontres et cette expérience les a fait grandir.



Dons pour L'UKRAINE



La guerre en Ukraine a démarré le jeudi 24 février et s'éternise ainsi depuis près d'un an sans que quiconque puisse prédire une issue prochaine de paix.

Au début du conflit, les pays occidentaux ont rapidement manifesté leur solidarité envers les Ukrainiens qui au bout de quelques jours manquaient de tout, notamment dans les régions du sud-est du pays.

Aussi à l'initiative de la municipalité de Mommenheim, les habitants de Hochstett se sont-ils mobilisés massivement pour venir en aide à ces populations démunies du strict nécessaire. C'est ainsi que les samedi 5 et 12 mars, bon nombre de Hochstettois ont permis de collecter des dons en tout genre, principalement des vêtements et des denrées alimentaires.

Au cours de ces deux journées, environ 5 m3 de dons divers ont été collectés et acheminés vers le centre technique de la commune de Mommenheim où une vingtaine de personnes œuvraient toute la journée pour trier les apports de plusieurs communes environnantes.

Un grand Merci aux généreux donateurs.



Nettoyage de Printemps



C'est la septième année, avec une année de coupure au printemps 2020 en raison du confinement, que la commune de Hochstett participe au nettoyage de printemps organisé par la CAH.

Le nombre de volontaires augmente d'année en année et d'une dizaine de personnes les autres années, nous nous sommes retrouvés à plus d'une vingtaine de bénévoles le samedi 26 mars 2022 pour ramasser tous les déchets provenant de l'incivilité et recouvrant les abords de notre village.

Bien que notre opération se déroule régulièrement, nous ne remarquons pas ou peu d'amélioration.

Dans une prise de conscience mondiale de protection de notre planète, chaque petit geste est important.

N'oubliez pas que sept déchetteries sont à votre disposition au niveau de la CAH :

une à Berstheim, une à Schweighouse-sur-Moder, une à Bischwiller, une à Brumath, une à Mommenheim, une à Val de Moder et deux à Haguenau.

Nous remercions tous les bénévoles d'avoir participé à cette action ; votre aide est la bienvenue dans l'espoir d'avoir moins de déchets à ramasser dans les années à venir...

Nous vous attendons tous le samedi 25 mars 2023 pour continuer à maintenir la nature dans son état de propreté légitime et conserver notre qualité de vie dans notre joli village de Hochstett.

« Prendre soin de la nature, c'est garantir une bonne santé à l'humanité. »

Nacira Boukli-Hacene



Les 4 Copains



« Les copains des 4 communes » est une jeune et dynamique association de parents, dont les enfants sont scolarisés dans le regroupement pédagogique intercommunal de Berstheim. Mamans et papas des 4 communes, nous nous sommes retrouvés une première fois en 2021 pour voir ce que nous pouvions faire, à notre échelle, pour proposer des moments conviviaux aux élèves de l'école ainsi qu'à leurs familles. De plus, nous cherchions un moyen pour soutenir financièrement les projets de l'équipe enseignante. Il n'en fallait pas plus pour que germe l'idée de la création d'une association de parents d'élèves.

Des idées, nous n'en manquons pas : l'organisation d'un carnaval, d'une kermesse de fin d'année en collaboration avec les enseignants, d'une fête de Noël, d'une bourse de vêtements et de matériels de puériculture, la location de structures gonflables... Pour concrétiser toutes ces idées, au fur et à mesure du passage des saisons, nous aurons besoin de votre aide. Si vous savez monter un chapiteau ou déplier des tables en moins de deux, si les tireuses n'ont plus de secrets pour vous ou encore si vous êtes un semi-pro du barbecue, n'hésitez pas à nous le faire savoir ! Comment ? c'est facile, rendez-vous sur Facebook « Les copains des 4 communes », écrivez-nous par e-mail à lescopainsdes4communes@gmail.com ou encore faites nous signe à l'école ou aux arrêts de bus !

D'autre part, pour s'assurer d'un fonds de roulement suffisant pour cette première année de fonctionnement, une adhésion, sous la forme d'une cotisation de soutien a été proposée à toutes les familles de l'école. Une première commande groupée d'apéros Boehli a été organisée fin d'année 2022. Si de votre côté vous avez manqué de sticks à Noël, n'hésitez pas à proposer aux enfants de vos voisins, scolarisés dans l'école, de passer vous voir pour la prochaine commande.

Bien à vous, les copains des 4 communes.



Service de Proximité

Depuis février 2021, Koala's Beauty, un institut de beauté, a ouvert à Hochstett.

Créé par Johanna Reiss-Stiltz originaire du village, diplômée d'esthétique, cet institut propose un grand choix de prestations.

Spécialisée dans la pose d'extensions de cils et l'onglerie, vous trouverez également les prestations traditionnelles : soins du visage et du corps, épilations, rehaussement et teinture de cils, manucure.

« Après 4 ans d'exercice dans un institut, j'ai souhaité me mettre à mon compte, dans le but de travailler autrement, et de proposer des services abordables, afin d'aider chacun à se sentir mieux dans sa peau. » Johanna, créatrice de Koala's Beauty

L'institut se situe 5 rue des prés à Hochstett.

Téléphone : 07.61.39.44.94 - Instagram : @koalasbeauty - Facebook : Koala's Beauty



C'est la troisième année que Hochstett s'associe à cette grande collecte de fonds au profit de la lutte contre le cancer, de nouveaux motards s'étaient joints à nous le 30 avril 2022 pour faire le tour du village. Votre accueil était formidable et vous avez été généreux.

Il y a eu une distribution le 30 Avril 2022 de 10 000 roses sur le secteur de Hochfelden et sur le secteur du Pays de la Zorn.

Le 10 juin 2022, un chèque de 63 125 euros a été remis à la ligue nationale contre le cancer Mr Daniel GILLIG ne reconduit pas son mandat de Président de l'association « Une Rose Un Espoir » du secteur du Pays de la Zorn.

La nouvelle équipe dirigeante, présidée par Mr Stéphane TAILLE, prend le relais et contactera l'ensemble des collaborateurs et acteurs de cet événement.

La distribution des roses pour l'année 2023, est prévue le **29 Avril**.



Nouvelles Consignes de Tri



Etat civil



NAISSANCES

- . NAGY Chloé, Doris, Eliane, née le 17 janvier 2022, fille de Ludovic NAGY et Séverine LOBSTEIN
- . LEIDNER Antoine, Louis, Dominique, né le 09 Février 2022, fils de Jonathan LEIDNER et Amélie MARTINI
- . ERARD Lyam, né le 22 juin 2022, fils de Franck ERARD et de Elodie SAUNIER
- . CAESAR Capucine, Marylou, née le 31 juillet 2022, fille de Valentin CAESAR et Noémie PHILIPPON
- . SCHÄFER Clément, André, Jean-Luc, né le 11 septembre 2022, fils de Victor SCHÄFER et Leslie OMPHALIUS

Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents.

DECES

- . KRAMZAR Nenad, décédé le 12 janvier 2022 à l'âge de 62 ans.
- . OSTER Antoine, décédé le 03 décembre 2022 à l'âge de 84 ans.

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles.

PACS

Elodie MIRANDA et Eric REMMINGER
le 22 février 2022



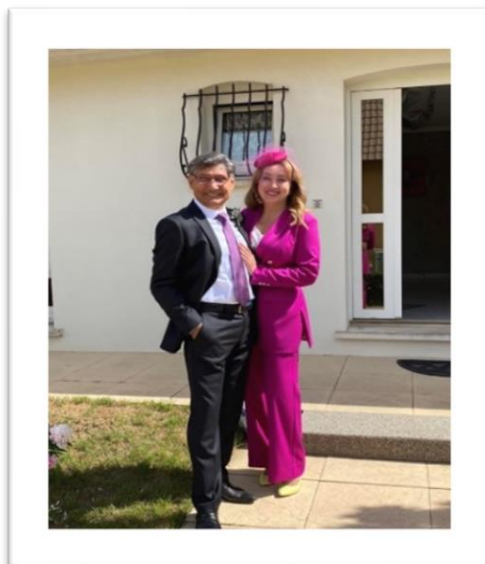
Carine SCWARTZ et Loïc KRIEGER
le 14 mars 2022



Hélène BOYON et Lionel FREUND
le 27 mai 2022



MARIAGE



Alena SHAMAL
et
Mattiuccino SARACINO
le 28 Mai 2022

*Nous adressons tous
nos vœux de bonheur
à ces quatre couples*

Grands Anniversaires



NOCES D'OR



Josiane et Jean-Luc BODIN
Mariés le 28 avril 1972

NOCES DE DIAMANT

Une Première à Hochstett. Bravo !



Marie-Thérèse et Léon HEITZ
Mariés le 30 novembre 1962

Nous accompagnons ces deux couples de tous nos meilleurs Vœux de Bonheur

Maria WINTER, 80 ans
Le 02 juillet 2022

Marceline HIESSLER, 90 ans
le 12 mai 2022



LINGENHEIM Antoine, 85 ans le 11 juin 2022. Photo non transmise à la mairie

En 2022, trois personnes ont été honorées le jour de leur grand Anniversaire.
Nous renouvelons tous nos Vœux de Bonheur aux heureux jubilaires et leur souhaitons de vivre encore beaucoup de grands moments comme ceux-là.



Comment renouveler ma carte nationale d'identité ?

La délivrance de la carte d'identité ne dépend plus du domicile du demandeur d'une carte d'identité. Il est possible de se rendre à n'importe quelle Mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement. La Mairie de HOCHSTETT ne dispose pas de station d'enregistrement, seules les grandes Mairies telles que, par exemple, les Mairies de HAGUENAU ou de BRUMATH en disposent. Dans ce cadre, il suffit de prendre rendez-vous dans les Mairies habilitées.

Cependant, la prise de rendez-vous peut être longue et peut parfois poser problème. Afin d'accélérer le processus, il est possible de réaliser une pré-demande de renouvellement en ligne sur le site de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés). Malgré cette pré-demande, il faudra tout de même se rendre dans ces Mairies afin de finaliser la demande avec les pièces justificatives. Le guichet récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et prendra les empreintes.

Remarque : La réalisation d'une démarche de pré-demande en ligne n'est pas une obligation et certains services peuvent exiger que le dépôt du dossier se fasse uniquement sur rendez-vous.

Cette procédure de renouvellement est identique pour les passeports.

Comment savoir si je suis inscrit sur la liste électorale ?

Comment s'inscrire en ligne sur les listes électorales ?

- 01** Je me rends sur le téléservice en ligne à l'adresse www.demarches.interieur.gouv.fr dans la rubrique « Élections »
- 02** Je crée mon compte personnel service-public (ou je m'identifie via FranceConnect)
- 03** Je rentre mes informations personnelles et j'indique le code postal de la commune où je souhaite m'inscrire
- 04** Je fournis les informations et pièces justificatives* demandées, soit numérisées, soit par voie postale

Coordonnées et horaires d'Ouverture du Secrétariat de Mairie

Ces horaires seront valables à compter du 15 février 2023

Lundi : de 8H00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Jedi : de 8h00 à 13h30

Tél. : 03 88 51 62 39 - Mail : mairie.de.hochstett@orange.fr